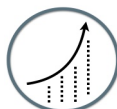


LES CONTRATS DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

10,5 heures - 585 €



à distance



9/10 satisfaction



Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel, de la négociation des contrats de droit privé ou de leur contrôle.
Utiliser les conventions collectives du spectacle (idcc1285 et 3090).

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation des contrats des intermittents du spectacle de droit privé
- Choisir le contrat qui convient en fonction du type d'embauche
- Maîtriser les différents aspects liés à la rédaction du contrat (mentions obligatoires et conseillées)
- Connaître les règles de la gestion juridique de ces contrats

Retrouvez dans d'autres formations CAGEC ce qui n'est pas abordé dans cette formation :

- L'aménagement du temps de travail
- La rémunération des heures supplémentaires et complémentaires

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 30/06/2022

1. Notions préalables

- Le statut de l'artiste du spectacle : bénévole - amateur - salarié
- Les conventions collectives du spectacle : la notion d'extension, la force obligatoire de la convention collective, l'information des salariés sur la convention collective applicable

2. Le recours au CDDU dans le spectacle vivant

- Comprendre pourquoi le CDDU est un contrat d'exception
- Les caractéristiques du CDDU : durée, renouvellement, etc
- Déterminer les cas de recours autorisés au CDDU : quels salariés, quelles fonctions, dans quels cas c'est interdit
- Les conséquences en cas de recours non autorisés du CDDU

3. Les mentions obligatoires du CDDU de droit privé

- Savoir trouver les mentions obligatoires du CDDU
- Identifier les risques en cas d'absence de ces mentions : risques de requalification de la relation de travail et/ou risques de mauvaise gestion de la relation de travail
- L'importance de la signature

4. Rémunération - temps de travail - rupture

- Les modes de rémunération de l'artiste du spectacle : cachets, service, mensualisation, quelle rémunération prévoir dans le contrat de travail
- Les règles de durée maximum de travail et de repos : distinguer les notions de travail effectif, de durée légale et de durée maximum du travail. Identifier les durées maximum et les temps de repos prévus par la loi et les conventions collectives, identifier les dérogations possibles. Les conséquences en cas de non-respect des durées maximum du travail et de repos. Le devoir de vigilance de l'employeur en cas de cumul de contrats de travail du salarié
- Le CDDU à temps partiel : la mention relative à la répartition du temps de travail, les règles applicables en matière de durée minimum du travail
- La clause relative à la déduction forfaitaire spécifique (l'abattement pour frais professionnels)
- La rupture anticipée du CDDU de l'artiste ou du technicien : les cas de ruptures autorisés, les conséquences en cas de rupture anticipée non prévue par la loi